RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le DE ARTEMENT DU DOUBS

ID : 025-212505788-20240612-D_2024_46-DE



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024 suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 6 juin, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h10.

<u>Etaient présents</u>: Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (arrivée à 20h13)

<u>Etaient absents</u>: M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET.

Procurations de vote:

Mandant/Mandataire: R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT; D. GUILLEUX/A. MARGUET; B. LAPOIRE/S. LESCURE; D. DUMONT/P. BENOIT; D. ROUX/H. PROST-TOURNIER; G. BRUCHON/M. COLLETTE.

Abrogation de la délibération n° 2021-03 du 14 janvier 2021

Par délibération n° 2021-03 du 14 janvier 2021, la commune s'est prononcée favorablement sur la vente du lot 56 du lotissement Vallon Saint Michel à Mme Patricia LIME VIEILLE.

En date du 31 mai 2022, Mme Patricia LIME VIEILLE a adressé à la commune un courrier renonçant à l'acquisition de ce terrain.

Par délibération n°2023-22 du 16 mars 2023, la commune a attribué le lot 56 à M Rachid BENCHAGRA, qui a acquis le terrain par acte notarié reçu par Me BRUCHON le 29 juin 2023.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal abroge la délibération n° 2021-03 du 14 janvier 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le : 19/06/2024

Pour extrait conforme

Le Maire, Sylvie LE HIR